

FORMATION PROFESSIONNELLE

Titre RNCP Chargé(e) de mission pastorale



Le ou la chargé(e) de mission pastorale est une personne engagée, à titre salarié ou bénévole, pour animer et mettre en place des projets pastoraux.



Les lieux d'exercice professionnel

- les établissements scolaires
- les organisations religieuses
- les hôpitaux
- les Armées
- les établissements pénitentiaires

Les métiers

- aumônier
- animateur en pastorale scolaire
- laïc en mission ecclésiale
- chargé de mission ecclésiale

Enregistré au RNCP, le titre est une certification unique en France, qui apporte des outils de professionnalisation pour faire vivre au quotidien un projet pastoral.

Compétences visées

A l'issue de la formation, vous serez capables de :

- Concevoir et coordonner des projets pastoraux en déclinant les orientations politiques, la stratégie de l'établissement et de l'autorité religieuse ;
- Animer des projets pastoraux et accompagner des personnes tout en adoptant une posture éthique et en donnant sens et cohérence à sa mission ;
- Animer, coordonner une équipe pastorale / d'aumônerie de collaborateurs (bénévoles, salariés) ;
- Collaborer avec des référents et des réseaux des secteurs santé, éducation, religieux ;
- Organiser la veille et analyser sa pratique professionnelle en lien avec ses valeurs.



La formation peut être suivie dans l'une des cinq universités catholiques de France.
[Découvrez la certification RNCP 34057 ici](#)

Pédagogie

Un ensemble d'activités et de processus pour déployer ses compétences et travailler sur sa posture personnelle.

Une approche réflexive et concrète de notions transposables en situations réelles.

Dans un dispositif pédagogique varié alternant :

- Des apports théoriques
- Des travaux en groupes
- Des études de cas
- Des partages d'expériences

Voies d'accès

Par la voie de la formation

Les candidats devront justifier d'un diplôme ou d'un titre de niveau Bac et d'expériences professionnelles dans les domaines de compétences visées par la certification.

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les candidats devront justifier de la conduite d'activités, en relation avec les attendus de la certification, d'une durée cumulée d'au moins un an au cours des dix dernières années.

Les étapes clés de la VAE

La VAE permet l'obtention d'un diplôme grâce à son expérience professionnelle.

Un accompagnement tout au long de la démarche vous est proposé.



Un dispositif particulier [VAPP] permet aux personnes ne répondant pas aux prérequis d'intégrer la formation. N'hésitez pas à contacter votre université d'accueil pour plus de précisions.

48

personnes
certifiées
en 2020

320h

de formation
en moyenne

Niveau 5
(BAC +2)



Une mission d'Église n'est pas une simple improvisation sous la seule impulsion de notre foi. Rencontrer ceux qui nous sont confiés dans l'Église suppose une préparation solide pour donner la pleine dimension de notre mission sur le terrain.



Pascal, laïc en mission ecclésiale, en cours de formation à l'UCL

Financement

Plusieurs modes de financement sont possibles pour accéder à la certification.



Votre entreprise



CPF



Financement personnel

Chacune des universités pourra vous conseiller selon votre situation.

Information, tarifs et inscription

auprès de votre université d'accueil

ICP : titrecmp@icp.fr

UCO : titreCMP@uco.fr

ICT : titreCMP@ict-toulouse.fr

UCLy : fc@univ-catholyon.fr

UCL : titreCMP@univ-catholille.fr

